

# FORMATION PROFESSIONNELLE



#### COMPRENDRE LE FONTIONNEMENT DU CSE

Formation en collectif	Formation individuelle
DURÉE 2 jours (14h)	DURÉE 2 jours (14h)
TARIF* 910 € nets	TARIF* 1790 € nets
DATES 18, 19 mars   20, 21 mai   11, 12 oct. 11, 12 décembre	DATES A définir

\*non assujetti à la TVA

### Profil des participants

Membres titulaires nouvellement élus ou membres antérieurement élus et dont le mandat a été renouvelé.

#### Objectifs

- S'approprier les modalités de fonctionnement et les conditions d'exercice du mandat
- Comprendre les différentes attributions du CSE et savoir les exercer

# Méthode pédagogique

- ·Apports législatifs et méthodologiques
- ·Remise à chaque participant d'un support

## Prérequis

Pas de prérequis

## **PROGRAMME**

- 1. Rappel sur le processus électoral
- La mise en place du CSE et la composition du CSE
- L'élection de la délégation du personnel : les différentes phases du processus électoral
- 2. Le statut des membres du CSE
- · La durée du mandat
- Le crédit d'heures de délégation: modalités de calcul et d'utilisation
- La liberté de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- · Les formations des membres du CSE
- · Les obligations des membres du CSE

- La protection des membres du CSE: procédure en cas de rupture du contrat, délit d'entrave
- 3. Le fonctionnement du CSE
- La personnalité civile et les droits et obligations afférents
- L'organisation interne : la composition du bureau et le rôle de ses membres, l'obligation d'un règlement intérieur du CSE, la désignation d'un référent harcèlement sexuel
- Les moyens matériels : local, matériel, panneau d'affichage
- Les réunions : périodicité, ordre du jour, tenue des séances, PV
- Les budgets du CSE : la subvention de fonctionnement et la contribution aux activités sociales et culturelles, la possibilité de transfert
- Les obligations comptables : tenue des comptes, rapport annuel, conservation et reddition des comptes
- · Les commissions à mettre en place en fonction de l'effectif de l'entreprise
- · Le recours à des experts et les modalités de recours
- 4. Les attributions du CSE
- La présentation des réclamations individuelles et collectives du personnel

- Les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail : prérogatives du CSE et exercice des attributions
- Les attributions d'ordre économique et professionnel : modalités d'exercice, mise à disposition des informations par la mise en place de la Base de données économiques et sociale, les consultations et informations récurrentes et ponctuelles Les différents droits d'alerte à disposition du CSE
- La gestion des activités sociales et culturelles: modalités de mise en place, obligations au regard de l'URSSAF
- · Le droit d'accès à certains documents